

MINES AGNICO EAGLE LTÉE

PROJET AKASABA OUEST

DESCRIPTION ET AVIS DE PROJET | RÉSUMÉ

OCTOBRE 2014



AGNICO EAGLE



PROJET AKASABA OUEST

DESCRIPTION ET AVIS DE PROJET | RÉSUMÉ

Mines Agnico Eagle Ltée

Résumé

Projet N° : 141-14776-00
Date : Octobre 2014

WSP Canada Inc.
1600, boul. René-Lévesque Ouest, 16^e étage
Montréal (Québec) H3H 1P9

Téléphone : +1 514-343-0773
Télécopieur : +1 514-340-1337
www.wspgroup.com

SIGNATURES

PRÉPARÉ PAR

<Original signé par>

Yanick Plourde, biologiste, M.Sc.
Chargé de projet adjoint

RÉVISÉ PAR

<Original signé par>

Josée Marcoux, géographe, M.Sc.
Chargée de projet

APPROUVÉ PAR AGNICO EAGLE

<Original signé par>

Alain Cossette, ing.
Directeur Initiatives Stratégiques et directeur projet Akasaba Ouest

L'original du document technologique que nous vous transmettons a été authentifié et sera conservé par WSP pour une période minimale de dix ans. Étant donné que le fichier transmis n'est plus sous le contrôle de WSP et que son intégrité n'est pas assurée, aucune garantie n'est donnée sur les modifications ultérieures qui peuvent y être apportées.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

MINES AGNICO EAGLE LTÉE

Directeur de projet	Alain Cossette, ing. Directeur Initiatives Stratégiques
---------------------	--

Chargée de projet	Blandine Arseneault Surintendante environnement
-------------------	--

WSP CANADA INC. (WSP)

Chargée de projet	Josée Marcoux, géographe, M. Sc.
-------------------	----------------------------------

Chargé de projet adjoint	Yanick Plourde, biologiste, M. Sc.
--------------------------	------------------------------------

Collaborateurs	Marilyn Sigouin Jean Carreau Éric Gingras Gilles Vaillancourt Mylène Lévesque
----------------	---

Référence à citer :

WSP 2014. *Projet Akasaba Ouest - Description et avis de projet | Résumé* - Rapport présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE). Rapport de WSP Canada inc. pour Mines Agnico Eagle Ltée. 36 pages et annexe.

TABLE DES MATIÈRES

1	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	1
1.1	TITRE DU PROJET DÉSIGNÉ	1
1.2	INITIATEUR ET NATURE DU PROJET	1
1.3	CONSULTANT ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	1
1.4	CADRES LÉGAL ET REGLEMENTAIRE APPLICABLES	2
1.5	PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	2
1.6	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET	3
1.7	LOCALISATION DU PROJET	3
2	DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET.....	7
2.1	FAITS SAILLANTS.....	7
2.2	INFRASTRUCTURES CONNEXES	18
2.3	ÉCHÉANCIER D'EXÉCUTION DU PROJET	18
2.3.1	PHASE CONSTRUCTION (2017).....	18
2.3.1.1	DÉCAPAGE ET DÉBOISEMENT.....	18
2.3.1.2	ORGANISATION DU CHANTIER	18
2.3.1.3	CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS	18
2.3.2	PHASE EXPLOITATION (2018 À 2020 OU 2022 SELON LE SCÉNARIO D'EXPLOITATION).....	18
2.3.2.1	FOSSE.....	18
2.3.2.2	EMPILEMENT DU MINÉRAI.....	18
2.3.2.3	HALDES À STÉRILES	19
2.3.3	FERMETURE ET RESTAURATION (2021 OU 2023 SELON LE SCÉNARIO D'EXPLOITATION).....	19
2.4	GESTION DES DÉCHETS.....	19
2.5	SCÉNARIOS ET VARIANTES ÉTUDIÉS.....	21

3	DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL.....	23
3.1	ZONES D'ÉTUDE	23
3.2	HYDROLOGIE	23
3.3	EAU SOUTERRAINE.....	23
3.4	QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE.....	29
3.5	CARACTÉRISTIQUES GÉOCHIMIQUES DE LA ROCHE.....	29
3.6	VÉGÉTATION ET PLANTES À STATUT PARTICULIER	29
3.7	FAUNE AQUATIQUE	30
3.8	MAMMIFÈRES	30
3.9	REPTILES ET AMPHIBIENS.....	30
3.10	OISEAUX	30
4	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN	31
5	EFFETS ENVIRONNEMENTAUX APPRÉHENDÉS.....	33
5.1	RETOMBÉES POSITIVES ANTICIPÉES	34
6	CONSULTATION DU PUBLIC.....	35
6.1	DÉMARCHE.....	35
6.2	PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS	35

CARTES

CARTE 1	LOCALISATION DU PROJET	5
CARTE 2	LOCALISATION DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES – VARIANTE A1	9
CARTE 3	LOCALISATION DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES – VARIANTE A2	11
CARTE 4	LOCALISATION DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES – VARIANTE B1	13
CARTE 5	LOCALISATION DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES – VARIANTE B2	15
CARTE 6	ZONE D'ÉTUDE RESTREINTE	25
CARTE 7	ZONE D'ÉTUDE ÉLARGIE	27

ANNEXE

Annexe A	Liste des personnes rencontrées
----------	---------------------------------

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le présent document constitue la Description de projet exigée par l'Agence canadienne sur l'évaluation environnementale (ACÉE) en vertu du *Règlement sur les Renseignements* à inclure dans la description d'un projet désigné (DORS/2012-148), de même que l'Avis de projet selon la procédure québécoise d'évaluation environnementale du MDDELCC, en vertu de l'article 31.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

1.1 TITRE DU PROJET DÉSIGNÉ

« Akasaba Ouest »

Le projet Akasaba Ouest est un projet d'exploitation d'un gisement de cuivre et d'or, lequel constitue une propriété détenue à 100 % par MINES AGNICO EAGLES LTÉE (AEM).

1.2 INITIATEUR ET NATURE DU PROJET

AEM souhaite mettre en exploitation une fosse à ciel ouvert sur le territoire de la ville de Val-d'Or afin d'y extraire du minerai de cuivre et d'or, à raison de 4 000 t/jour environ. Essentiellement, le développement de ce projet alimentera le concentrateur de la mine Goldex présentement en exploitation et situé également à Val-d'Or.

En plus de prolonger la vie de la mine Goldex, le projet « Akasaba Ouest », tout comme celui de Goldex, va contribuer à la restauration du site Manitou, un ancien parc à résidus minier à haute préoccupation environnementale.

Nom promoteur : **MINES AGNICO EAGLE LTÉE**

Adresse : 10 200, route de Preissac
Rouyn-Noranda QC J0Y 1C0

Téléphone : (819) 759-3700
Télécopieur : (819) 759-3663

Site internet : www.agnicoeagle.com

1.3 CONSULTANT ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

WSP CANADA INC.

Adresse : 1600, boul. René-Lévesque Ouest, 16^e étage
Montréal QC H3H 1P9

Téléphone : (514) 343-0773
Télécopieur : (514) 340-1337
Site internet : www.wspgroup.com

Responsable du projet : Madame Josée Marcoux

1.4 CADRES LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE APPLICABLES

Au Canada, en vertu de l'article 16(c) du *Règlement désignant les activités concrètes* (DORS/2012-147), qui englobe la construction d'une nouvelle mine d'or d'une capacité de production de minerai de 600 t/jour ou plus, le projet Akasaba Ouest est assujéti à un examen préalable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE, L.C. 2012, ch. 19, art. 52). ACÉE agira à titre d'autorité responsable pour l'application de la procédure environnementale fédérale. Le présent document constitue la description du projet au sens de l'article 8(1) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) et du *Règlement sur les Renseignements* à inclure dans la description d'un projet désigné (DORS/2012-148), lequel doit faire l'objet d'une consultation auprès du public et d'un examen préalable. Aux termes de ces démarches, l'ACÉE décide si une évaluation environnementale fédérale approfondie du projet est requise ou non.

À ce jour, les infrastructures minières du projet Akasaba Ouest n'empiètent pas directement dans un habitat du poisson. La construction probable du chemin de halage entre la fosse et le site Manitou implique cependant quelques traverses de cours d'eau dont certaines abritent de l'épinoche à cinq épines. En absence d'habitat du poisson reconnu, aucune autorisation ne serait requise auprès de Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de l'article 35(2) de la *Loi sur les pêches*.

En fonction du mode de gestion des explosifs qui sera préconisé, *in situ* ou dans une installation existante à l'extérieur du site minier, une licence de fabrique d'explosifs de Ressources naturelles Canada pourrait être requise en vertu de la *Loi sur les explosifs*. De plus, un permis de Transports Canada en vertu du *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* de même qu'un permis de NAV Canada pourraient aussi être exigés. Enfin, le projet Akasaba Ouest sera aussi assujéti à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, à une déclaration à l'Inventaire national des rejets polluants (INRP), à la *Loi sur les espèces en péril*, à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, au *Règlement sur les effluents des mines de métaux*, au *Règlement sur les urgences environnementales* et à une autorisation pour entreposer et manipuler des produits chimiques.

Pour le moment il n'est pas déterminé si des autorisations relatives à tout lot de grève seront requises.

Au Québec, la section IV.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (R.R.Q., c. Q-2, r. 23). En raison d'une production de plus de 2 000 tm/j, le projet minier Akasaba Ouest est assujéti à cette procédure. Le présent document constitue aussi l'Avis de projet qui décrit la nature générale du projet et initie la procédure québécoise d'évaluation environnementale en vertu de l'article 31.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2).

1.5 PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le projet Akasaba Ouest de la compagnie minière Agnico Eagle ne bénéficiera d'aucun soutien financier de la part des autorités fédérales.

Aussi, aucun autre projet n'a fait l'objet d'une étude environnementale régionale pertinente et aucun territoire domanial ne sera utilisé pour la réalisation du projet.

1.6 OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet Akasaba Ouest consiste à l'exploitation d'une mine à ciel ouvert dans les limites municipales de Val-d'Or. L'exploitation a pour but premier de contribuer à l'approvisionnement de l'usine existante de traitement de la mine Goldex qui ne fonctionne pas à sa pleine capacité.

L'exploitation du nouveau gisement permettra également de contribuer à la restauration de l'ancien parc à résidus miniers de Manitou, où sont déposés actuellement les résidus de traitement du minerai de Goldex.

1.7 LOCALISATION DU PROJET

Les coordonnées géographiques UTM NAD83 du centre de la fosse projetée sont :

- Latitude : 48,043099° N;
- Longitude : 77,580744° O.

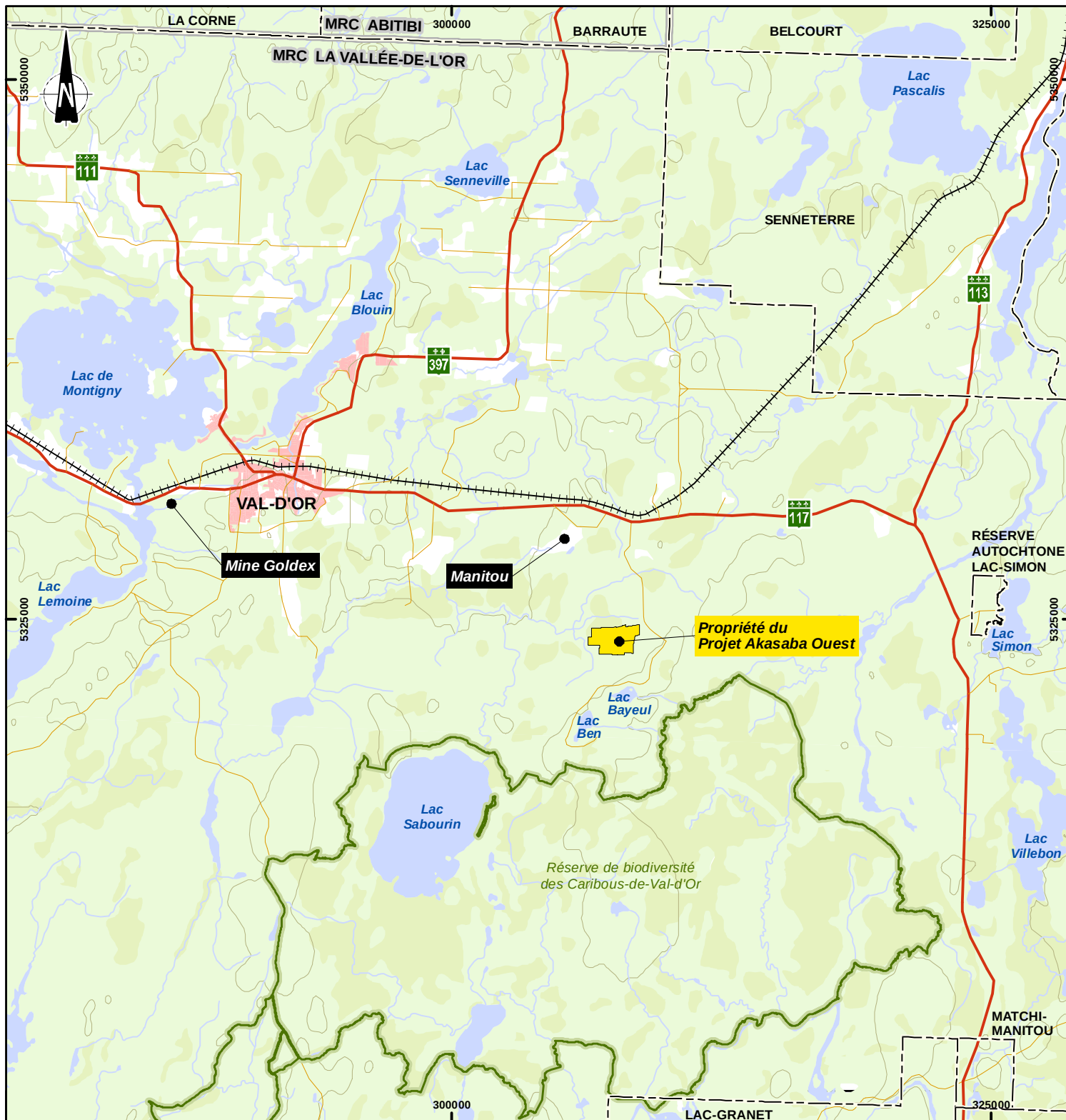
Le projet Akasaba Ouest est situé à l'intérieur des limites municipales de la Ville de Val-d'Or, à environ une quinzaine de kilomètres à l'est de son noyau urbain et approximativement 6 km au sud de route 117, côté ouest du chemin du Lac-Sabourin (Carte 1).

Quant au complexe minier Goldex, futur lieu de traitement du minerai d'Akasaba Ouest, il se trouve à une trentaine de kilomètres du projet, mais toujours dans les limites municipales de Val-d'Or.

Mentionnons également que le projet Akasaba Ouest n'empiète sur aucun territoire domanial.

Au plan cadastral, le Projet Akasaba Ouest se situe :

- Bloc 44, rang IV, canton de Louvicourt;
- Partie non divisée du rang III, canton de Louvicourt;
- Partie non divisée du rang IV, canton de Louvicourt;
- Partie non divisée du rang III, canton de Bourlamaque;
- Partie non divisée du rang IV, canton de Bourlamaque.



- Route principale
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Limite municipale
- Limite de MRC

- Réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or
- Titres miniers Akasaba Ouest

0 2.5 5 Km
1 : 250 000
NAD83, UTM fuseau 18N

Sources :
Carte : RNCan, BNDT 250 K, feuillets 31M, 31N, 32C et 32D
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01
Réserve de biodiversité : GESTIM, MRN (2014-03-15)

Préparée par : J. Marcoux
Dessinée par : M. Lévesque
Approuvée par : J. Marcoux



AGNICO EAGLE

**ÉTUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL -
DESCRIPTION ET AVIS DE PROJET**

*Projet Akasaba Ouest,
Val-d'Or, Qc*

Carte 1

Localisation du projet Akasaba Ouest

08 octobre 2014 141-14776-00-100



2 DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 FAITS SAILLANTS

Le projet Akasaba Ouest est essentiellement une mine à ciel ouvert exploitée de façon conventionnelle. Les opérations d'extraction et de transport se feront par des méthodes habituelles de forage, de dynamitage, de chargement et de transport du minerai.

Le volume des ressources indiquées totalise près de 6 Mt de minerai, dont les teneurs moyennes en or et en cuivre sont respectivement de 0,73 g/t et de 0,4 %.

L'usine de traitement de la mine Goldex sera utilisée pour traiter le minerai provenant de la fosse Akasaba Ouest. Son débit de traitement passera d'environ 5 500 à 8 500 t/j, soit un débit additionnel moyen de 2 830 t/j par rapport au taux actuel. Précisons que, depuis 2011, le concentrateur de Goldex est autorisé et peut traiter un débit maximal de minerai de 9 500 t/j.

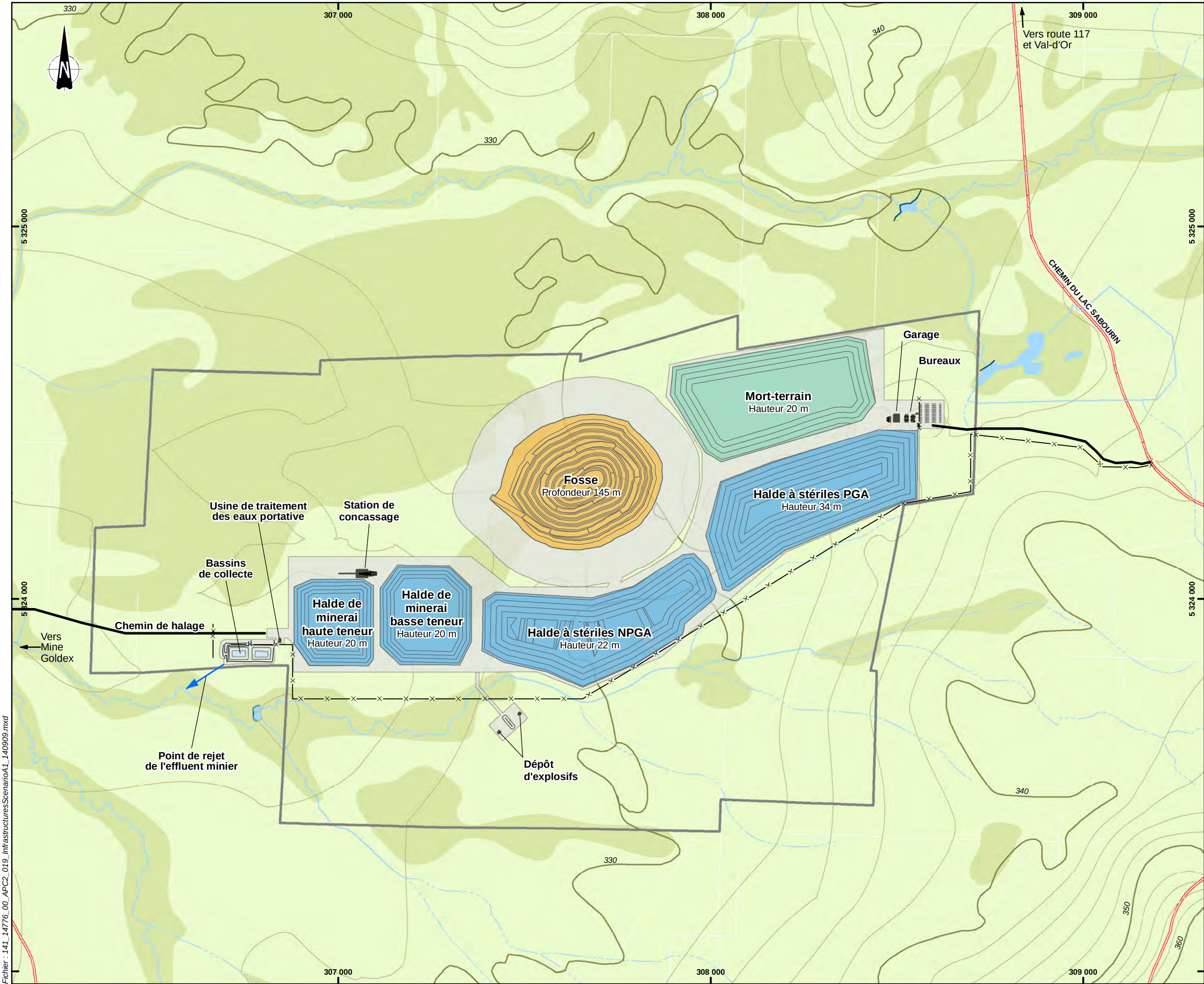
Après son extraction, le minerai d'Akasaba Ouest sera réduit sur place à une dimension de 0 à 15 cm dans un concasseur giratoire (concasseur # 1) avant d'être acheminé vers la pile de minerai de l'usine Goldex. Un deuxième concasseur (concasseur # 2), mobile celui-là, sera aménagé pour broyer la roche stérile non génératrice d'acidité (NGA) pour la production des matériaux granulaires de construction.

Les résidus générés par le minerai Akasaba Ouest et usinés à Goldex seront acheminés en partie au parc à résidus de Manitou et en partie sous forme de remblai dans les chantiers souterrains de la mine Goldex. Le site Manitou est un ancien parc à résidus miniers devenu orphelin en 2003, dont la réhabilitation fait l'objet d'un projet conjoint entre AEM et le ministère des Mines, de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Au même titre que les résidus de Goldex présentement acheminés au site Manitou, les résidus d'Akasaba Ouest démontrent une capacité de neutralisation et serviront à la réhabilitation de ce parc à résidus. La similarité des résidus d'Akasaba Ouest avec ceux produits par la mine Goldex est donc un prérequis pour pouvoir les mélanger et les déposer au site Manitou.

Les quantités et les dimensions des infrastructures minières ont été établies pour un prix de l'or pouvant varier entre 1 200 et 1 600 dollars américains (1 600 US\$) l'once d'or (Cartes 2 à 5). Pour cette raison, il existe un écart de valeurs dans les caractéristiques des infrastructures entre les deux scénarios à l'étude, soit : le *Scénario A* à 1 200 US\$/once et le *Scénario B* à 1 600 US\$/once.

La durée de vie de la mine Akasaba Ouest est évaluée de quatre (4) à six (6) ans (selon le scénario d'exploitation), incluant l'année de pré-production et une période où seul le transport de minerai entreposé sur une halde sera effectué. L'exploitation se fera sur une base de 24 heures par jour et de 365 jours par année.



Milieu biologique

Milieu humide

Végétation

Hypsométrie

Courbe de niveau intermédiaire (2 m)

Courbe de niveau maîtresse (10 m)

Hydrographie

Lac

Cours d'eau

Cours d'eau intermittent

Barrage de castor

Transport

Chemin carrossable non pavé

Chemin non carrossable

Projet Akasaba

Halde

Mort-terrain

Fosse

Bâtiment

Empreinte du projet

Limite des titres miniers

Chemin d'accès

Clôture

Équipement divers

0100200400

1 : 10 000

Projection : NAD83, UTM fuseau 18N

LA CORNEBARRAUTEBELCOURT
Senneterre, P
Senneterre, V
VAL-D'OR
Ci-contre
LAC-SIMON
MATCHI-MANITOU
LAC-GRANET
RÉSERVOIR-DOZOIS
MALARTIC
RIVIÈRE-HEVA

01020 km

AGNICO EAGLE

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL - DESCRIPTION ET AVIS DE PROJET

Projet Akasaba Ouest, Val-d'Or, Qc

Carte 2

Infrastructures minières selon la variante A1

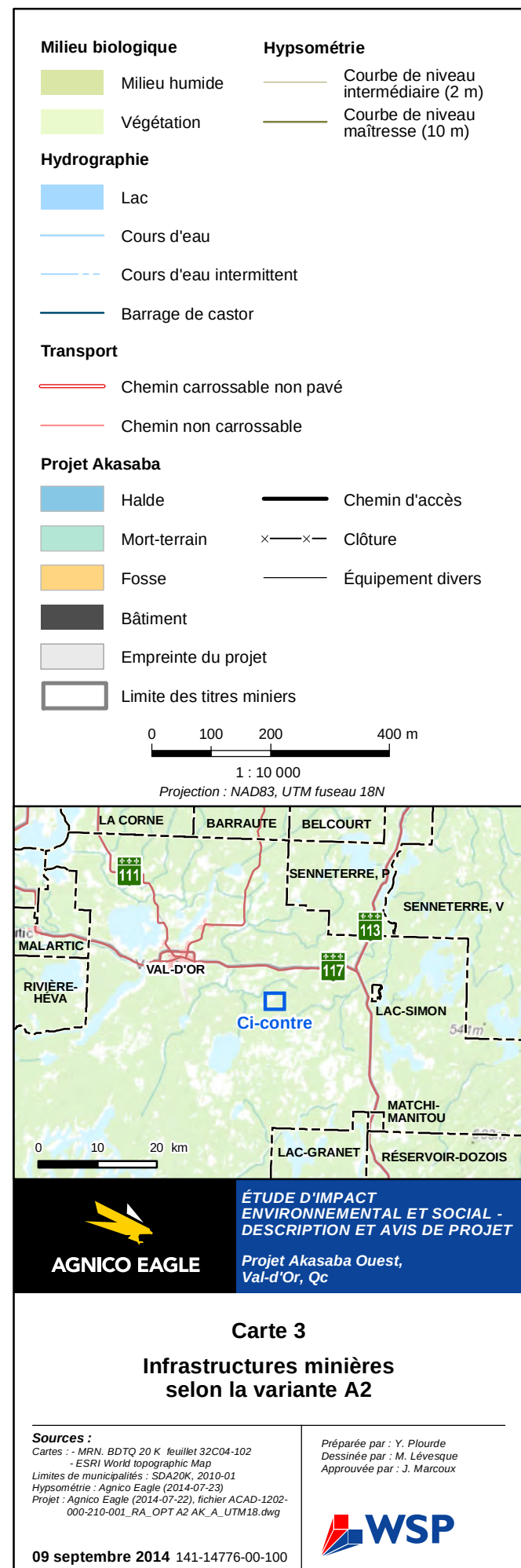
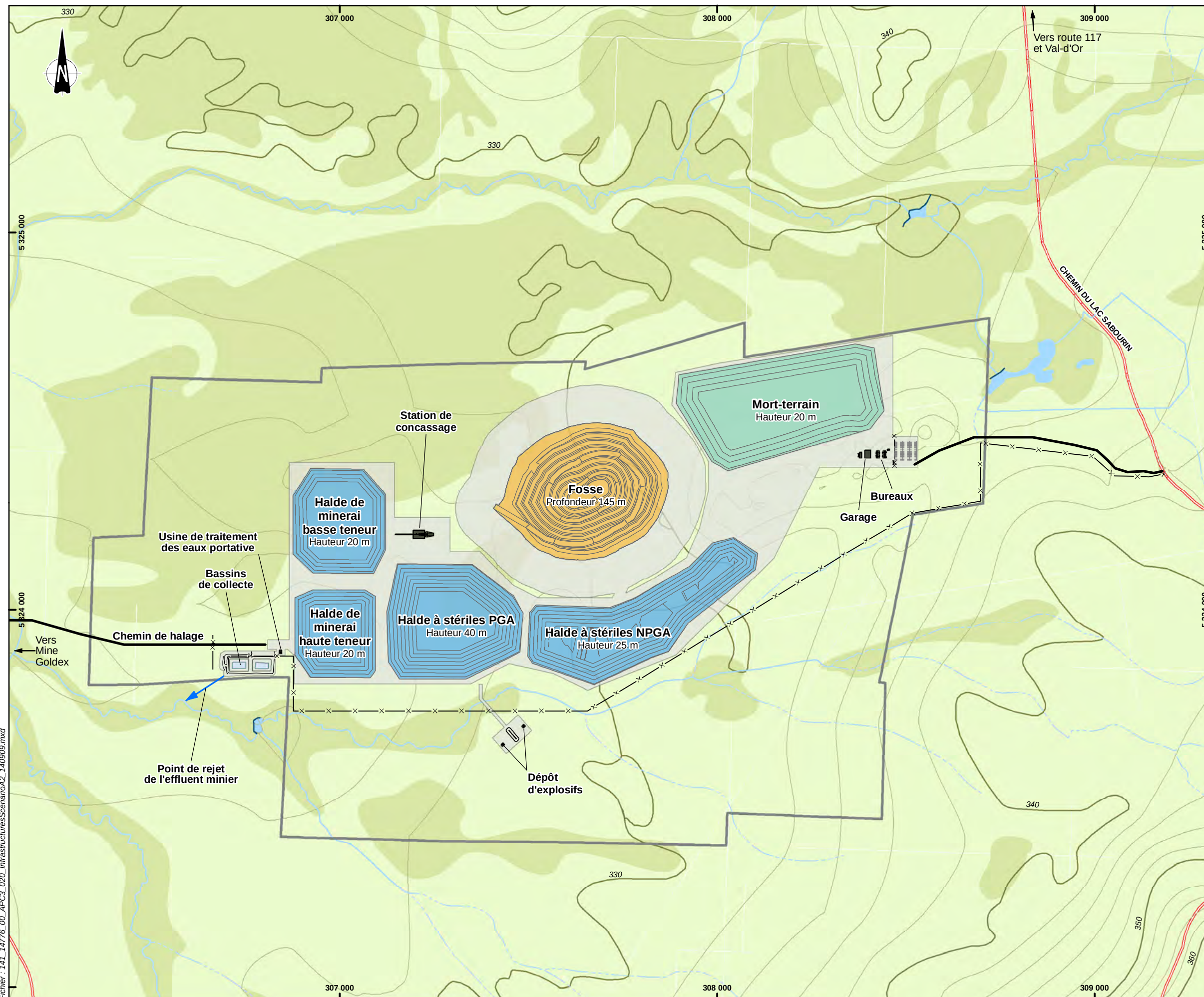
Sources :

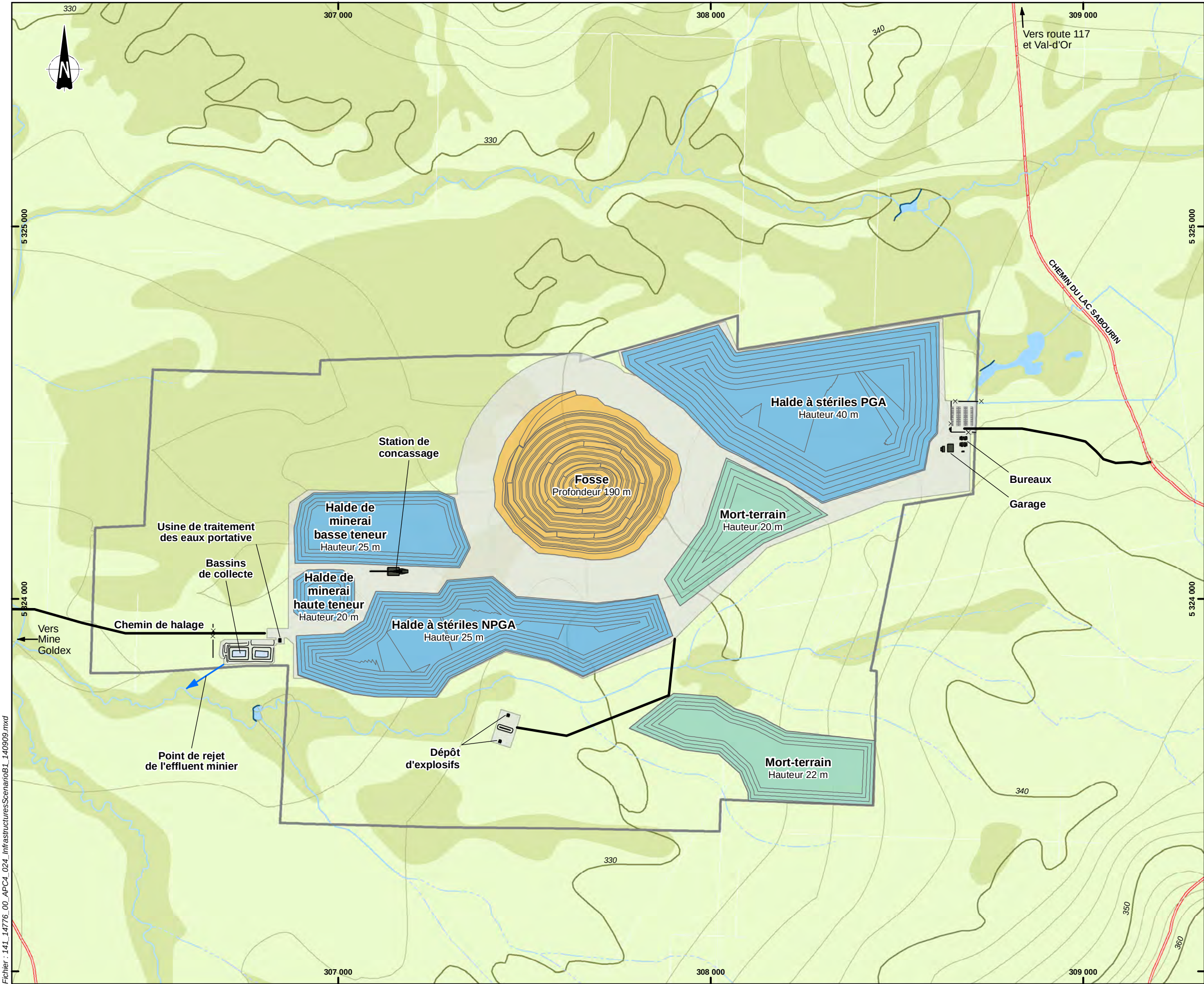
Cartes : - MRN, BDTQ 20 K, feuille 32C04-102
- ESRI World topographic Map
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01
Hypsométrie : Agnico Eagle (2014-07-23)
Projet : Agnico Eagle (2014-08-25), fichier ACAD-1202-000-210-001_RA_OPT A1_AK_A_UTM18.dwg

Préparée par : Y. Plourde
Dessinée par : M. Lévesque
Approuvée par : J. Marcoux

09 septembre 2014141-14776-00-100

Fichier : 141_14776_00_APC2_019_InfrastructuresScenarioA1_140909.mxd





Milieu biologique

- Milieu humide
- Végétation

Hypsométrie

- Courbe de niveau intermédiaire (2 m)
- Courbe de niveau maîtresse (10 m)

Hydrographie

- Lac
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Barrage de castor

Transport

- Chemin carrossable non pavé
- Chemin non carrossable

Projet Akasaba

- Halde
- Mort-terrain
- Fosse
- Bâtiment
- Empreinte du projet
- Limite des titres miniers
- Chemin d'accès
- Clôture
- Équipement divers

0100200400

1 : 10 000

Projection : NAD83, UTM fuseau 18N

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL - DESCRIPTION ET AVIS DE PROJET
Projet Akasaba Ouest, Val-d'Or, Qc

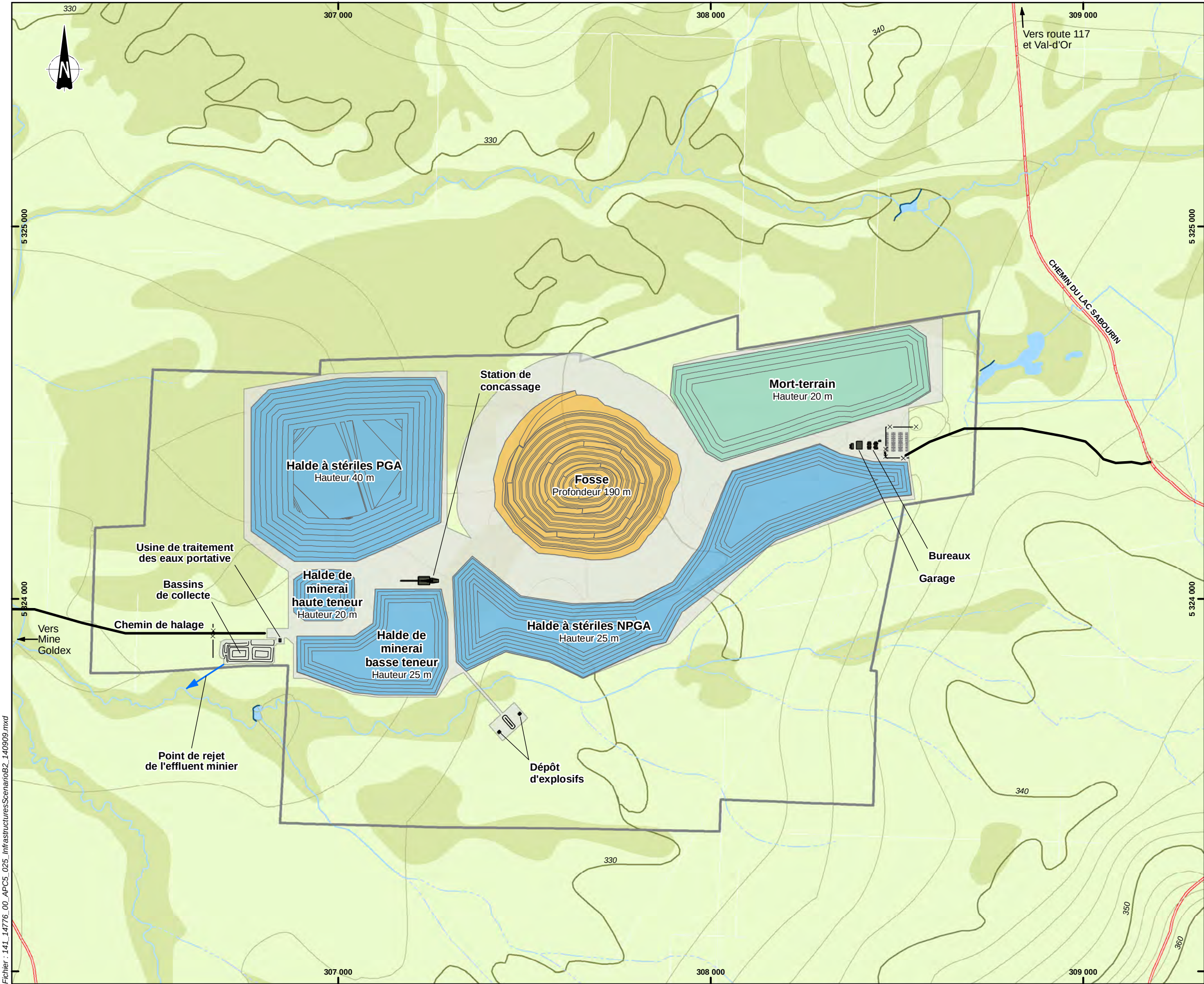
AGNICO EAGLE

Carte 4
Infrastructures minières selon la variante B1

Sources :
Cartes : - MRN, BDTQ 20 K, feuillet 32C04-102
- ESRI World topographic Map
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01
Hypsométrie : Agnico Eagle (2014-07-23)
Projet : Agnico Eagle (2014-08-25), fichier ACAD-1202-000-210-001_RA_OPT B1 AK_B_UTM18.dwg

Préparée par : Y. Plourde
Dessinée par : M. Lévesque
Approuvée par : J. Marcoux

09 septembre 2014 141-14776-00-100



Milieu biologique

Milieu humide

Végétation

Hypsométrie

Courbe de niveau intermédiaire (2 m)

Courbe de niveau maîtresse (10 m)

Hydrographie

Lac

Cours d'eau

Cours d'eau intermittent

Barrage de castor

Transport

Chemin carrossable non pavé

Chemin non carrossable

Projet Akasaba

Halde

Mort-terrain

Fosse

Bâtiment

Empreinte du projet

Limite des titres miniers

Chemin d'accès

Clôture

Équipement divers

0100200400

1 : 10 000

Projection : NAD83, UTM fuseau 18N

01020 km

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL - DESCRIPTION ET AVIS DE PROJET

AGNICO EAGLE

Projet Akasaba Ouest, Val-d'Or, Qc

Carte 5

Infrastructures minières selon la variante B2

Sources :
Cartes : - MRN, BDTQ 20 K, feuille 32C04-102
- ESRI World topographic Map
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01
Hypsométrie : Agnico Eagle (2014-07-23)
Projet : Agnico Eagle (2014-08-25), fichier ACAD-1202-000-210-001_RA_OPT B2 AK_B_UTM18.dwg

Préparée par : Y. Plourde
Dessinée par : M. Lévesque
Approuvée par : J. Marcoux

WSP

09 septembre 2014 141-14776-00-100

Fichier : 141_14776_00_APCS_025_InfrastructuresScenariob2_140909.mxd

En résumé, les principaux éléments du projet Akasaba Ouest sont les suivants :

- Une mine à ciel ouvert, où 15 à 28 Mt de minerai et de stériles seront excavées. La fosse mesurera 500 m de longueur par 350 à 450 m de largeur et aura une profondeur maximale pouvant varier entre 145 et 190 m, selon le scénario;
- Un taux total d'extraction moyen de matériel rocheux variant entre 7 000 et 15 000 tonnes par jour, pour une production journalière de minerai pouvant varier de 0 à 10 000 t/j, sur une période de quatre (4) à six (6) ans, incluant l'année de pré-production;
- La fosse sera maintenue à sec au moyen de puits installés sur le périmètre extérieur de la fosse. Les eaux seront pompées de manière à minimiser le volume d'eau souterraine qui s'infiltrerait dans la fosse. Comme ces eaux souterraines n'auront pas été en contact avec la fosse ou autre matériel remanié, il n'est pas anticipé qu'elles nécessiteront un traitement particulier avant qu'elles ne soient retournées dans le réseau de drainage de surface;
- Les eaux (surface et souterraine) qui se retrouveront dans la fosse et celles ruisselant sur les haldes seront collectées à l'aide de puisards et de stations de pompage. Elles seront acheminées vers des bassins de collecte des eaux puis traitées avant d'être rejetées dans un tributaire sans nom de la rivière Sabourin;
- Un taux de transport du minerai, via la route de halage, et d'usinage qui variera en fonction des besoins d'alimentation au concentrateur Goldex, soit environ 2 000 à 4 000 t/j. Exceptionnellement, ce taux pourrait atteindre 5 000 t/j dans l'éventualité où l'alimentation à partir du gisement de la mine Goldex soit interrompue;
- Une halde de minerai de haute teneur ainsi qu'une halde de minerai de faible teneur, pour une quantité totale d'environ 1,5 Mm³, soit suffisamment pour alimenter le concentrateur pendant 1 à 3 ans après la fin de la période de minage;
- Une halde à stériles non générateurs d'acidité, pouvant contenir approximativement 1,6 à 3,9 Mm³¹ de roches stériles;
- Une halde à stériles potentiellement générateurs d'acidité, pouvant accumuler environ 2,1 à 5,3 Mm³ de roches stériles;
- Une halde de mort-terrain qui contiendra approximativement 1,7 à 2,2 Mm³ de matériel;
- La probabilité de construction d'un chemin de halage;
- Des bâtiments administratifs, un dépôt d'explosifs, un lieu d'entreposage de produits pétroliers, des concasseurs à minerai et à matériel granulaire pour fins d'entretien des chemins, une usine mobile de traitement d'eau et un garage mécanique. Tous ces éléments seront situés sur la propriété d'Akasaba Ouest.

¹ Les études géochimiques, lorsqu'elles seront complétées, permettront d'évaluer précisément le volume de roches pouvant ou non générer de l'acidité.

2.2 INFRASTRUCTURES CONNEXES

Outre la route de halage décrite précédemment, les infrastructures connexes utilisées dans le cadre du projet Akasaba Ouest sont la route existante et le pipeline entre le site Manitou et l'usine Goldex, l'usine de traitement de la mine Goldex ainsi que le site Manitou pour la déposition d'une partie des résidus de traitement.

Ces infrastructures n'ont pas à être construites car elles sont déjà existantes. Seule une portion de la halde existante de minerai de la mine Goldex, d'une capacité de 150 000 t, devra faire l'objet de modifications pour ne pas mélanger les minerais de composition différente. Les autorisations requises pour le réaménagement de cette halde seront réalisées à même les opérations courantes du complexe minier de Goldex.

2.3 ÉCHÉANCIER D'EXÉCUTION DU PROJET

2.3.1 PHASE CONSTRUCTION (2017)

2.3.1.1 DÉCAPAGE ET DÉBOISEMENT

Activités de déboisement et de préparation du terrain (décapage du mort-terrain et autres) pour la mise en place des bâtiments, des équipements miniers, de même que de la fosse, du chemin de halage, des haldes à stériles et à minerais. Le mort-terrain sera entreposé dans un endroit prédéterminé et réutilisé lors de la fermeture du site.

2.3.1.2 ORGANISATION DU CHANTIER

Installation des roulottes de chantier, du parc à carburant et aussi réfection des chemins existants, si requis.

2.3.1.3 CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

Construction des diverses infrastructures, telles que le garage, les bureaux administratifs, les assises pour le concasseur, les stations de pompage des eaux de dénoyage de la fosse, les canaux de dérivation des eaux, les assises du chemin de halage, etc.

2.3.2 PHASE EXPLOITATION (2018 À 2020 OU 2022 SELON LE SCÉNARIO D'EXPLOITATION)

2.3.2.1 FOSSE

Activités de forage, de dynamitage et d'extraction du minerai et de la roche stérile. Le dénoyage de la fosse est aussi associé à cette composante du projet.

2.3.2.2 EMPILEMENT DU MINERAI

Aire réservée au minerai (haute et basse teneur) excavé de la fosse avant d'être acheminé à l'usine de traitement.

2.3.2.3 HALDES À STÉRILES

Aires destinées à l'accumulation de la roche stérile selon qu'elle soit non potentiellement génératrice d'acide ou génératrice d'acide.

2.3.3 FERMETURE ET RESTAURATION (2021 OU 2023 SELON LE SCÉNARIO D'EXPLOITATION).

À la fin des travaux d'exploitation de la fosse AEM procédera au démantèlement des diverses installations de surface. Il sera mené en conformité avec les règles applicables du Guide et modalités de préparation du plan et exigences générales en matière de restauration des sites miniers au Québec, de la Directive 019 sur l'industrie minière et de toute autre disposition applicable, comme la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* et le *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (c. Q-2, r. 37). À cet effet, les sols contaminés seront excavés, traités et disposés dans un site autorisé.

La fosse sera sécurisée par l'installation d'une barrière ou autre dispositif pour prévenir les accès. Le drainage de surface sera modifié de manière à favoriser son remplissage graduel.

Les haldes de minerai, une fois épuisées, de même que les aires des bâtiments démantelés, des chemins et du stationnement, seront recouvertes d'une couche de terre arable puis reboisées par des essences végétales indigènes.

La ou les haldes de roches stériles pouvant générer de l'acidité ou lixivier des métaux seront confinées adéquatement pour prévenir tout lessivage vers les eaux de surface ou infiltration vers les eaux souterraines. Leur déposition dans la fosse sera l'une des avenues de restauration étudiées.

Enfin, les eaux minières feront l'objet d'un suivi et d'un traitement tant et aussi longtemps qu'elles ne respecteront pas les normes de rejet.

2.4 GESTION DES DÉCHETS

Des déchets seront générés dans le cadre du projet Akasaba Ouest. Ils proviendront des activités menées sur le site minier ainsi que sur le site industriel de la mine Goldex. Le Tableau 1 présente les activités et types de déchets qui leur seront associés ainsi que le mode de gestion prévu. Il est à noter que ces activités existent déjà au site Goldex et qu'ils font déjà l'objet d'une gestion efficace. Hormis les eaux usées sanitaires, seules les quantités peuvent être modifiées par l'exploitation et le traitement du minerai d'Akasaba Ouest.

Tableau 1 Principaux déchets produits par Akasaba Ouest

ACTIVITÉ	TYPE DE DÉCHET	MODE DE GESTION
Entretien mécanique	- Huile usées - Antigél usé - Batteries - Etc.	Le recyclage sera effectué par l'entremise d'entreprises offrant le service de collecte et de disposition finale. Un conteneur d'entreposage répondant aux normes sera mis en place. La mécanique complexe sera exécutée au garage de l'entrepreneur. Les déchets dangereux seront entreposés brièvement sur le site dans un conteneur prévu à cet effet avant d'être transportés au site de Goldex pour y être gérés selon la procédure de gestion des déchets dangereux de Goldex.
Manutention des explosifs	- Boîte d'explosifs - Conteneur d'explosifs	Acheminés à Goldex pour les gérer selon la procédure de gestion des déchets d'explosifs.
Concassage des matériaux	- Génération de poussière - Génération de bruit	Les concasseurs opéreront sous un abri permettant de restreindre l'émission de poussière et d'atténuer le bruit.
Exploitation du site	- Bruit et poussière provoqués par la machinerie - Déversement causé par la machinerie	Des camions à eau permettront de contrôler la poussière générée sur les voies de circulation sur le site et les chemins d'accès. Un plan de maintenance préventive sera suivi; les sols contaminés seront gérés selon la même procédure que celle appliquée à Goldex.
Autres activités	- Déchets domestiques générés par les travailleurs - Eaux usées domestiques (toilettes)	Les déchets domestiques seront entreposés dans des conteneurs à l'épreuve des animaux et seront acheminés régulièrement à Goldex pour être introduits au système de gestion des déchets domestiques de Goldex. Les eaux usées domestiques seront entreposées dans un réservoir pour ensuite être prises en charge par une entreprise spécialisée.

2.5 SCÉNARIOS ET VARIANTES ÉTUDIÉS

Deux scénarios et quelques variantes du projet Akasaba Ouest ont fait l'objet d'analyses ou sont en cours d'évaluation.

- Scénario A qui considère un prix de l'or à 1 200 US\$ l'once et le scénario B qui s'appuie sur un prix à 1 600 US\$ l'once;
- Variantes 1 (Cartes 2 et 3) et 2 (Cartes 3 et 4) pour l'emplacement et configuration des haldes de minerai, de stériles et de mort-terrain;
- Chemin de halage pour le minerai entre le site Akasaba Ouest et celui de Goldex :
 - Nouveau chemin d'accès entre le site Akasaba Ouest et le site Manitou, puis utilisation des chemins d'accès existants;
 - Utilisation du chemin du Lac-Sabourin et de la route 117.
- Concassage du minerai :
 - Au site Akasaba Ouest;
 - À la mine Goldex.

3 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL

3.1 ZONES D'ÉTUDE

Pour les besoins de l'évaluation des impacts sur les milieux biophysique et humain du projet minier Akasaba Ouest, deux zones d'étude ont été délimitées, soit une zone d'étude restreinte (Carte 6) et une zone d'étude élargie (Carte 7).

3.2 HYDROLOGIE

Le site minier projeté d'Akasaba Ouest se draine à l'intérieur d'un même sous-bassin versant dont l'eau s'écoule d'est en ouest vers un tributaire sans nom de la rivière Sabourin. Cette dernière se jette dans la rivière Bourlamaque qui coule vers le nord avant de se déverser dans le lac Blouin, en périphérie nord de Val-d'Or. L'eau se déverse ensuite dans la rivière Harricana qui coule vers le nord pour se déverser dans la baie James.

3.3 EAU SOUTERRAINE

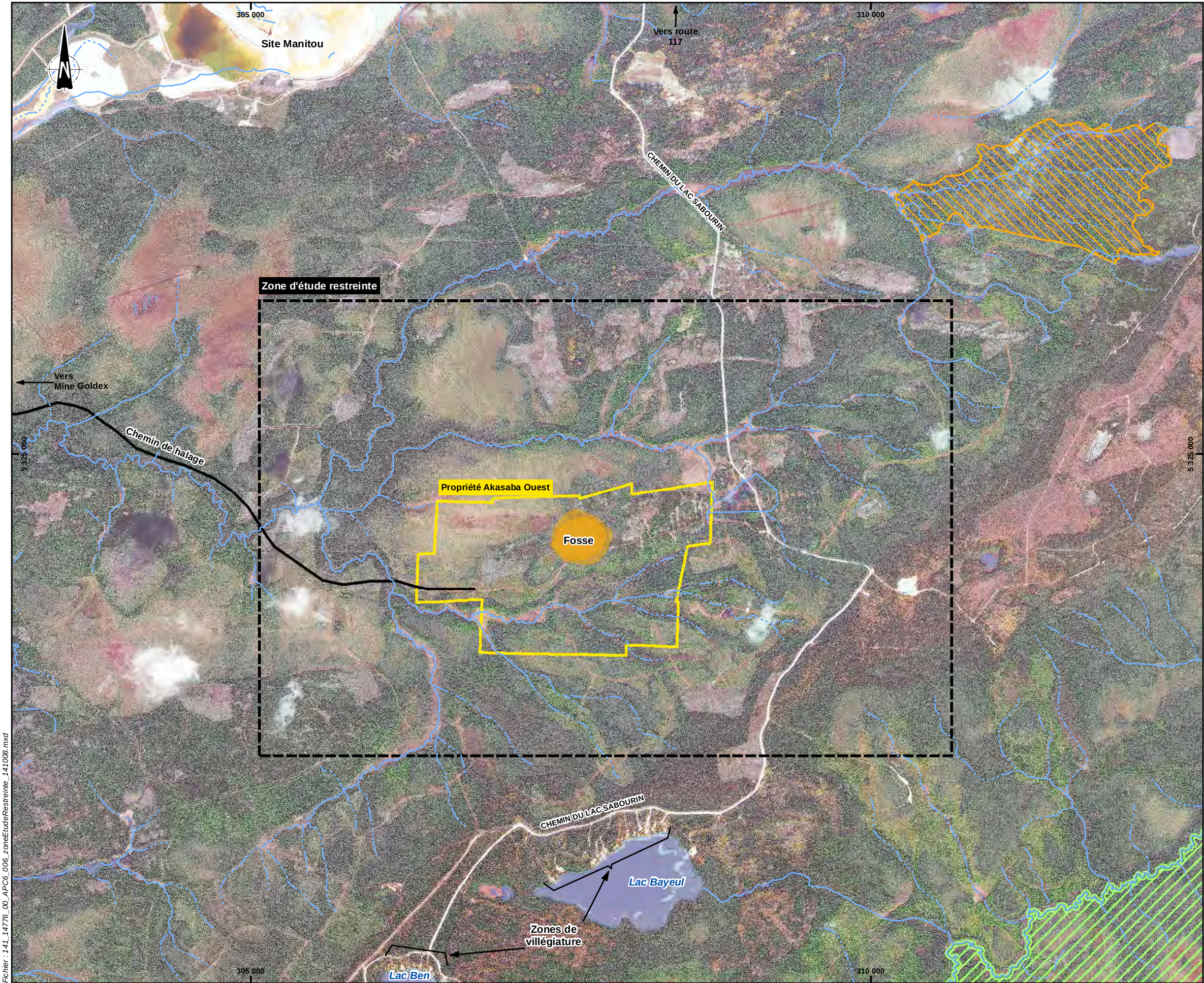
En termes hydrogéologiques, la propriété Akasaba est caractérisée par la présence de quatre unités hydrostratigraphiques, soit :

1. le socle rocheux, qui constitue un aquifère d'extension régionale de perméabilité moyenne à faible;
2. le till glaciaire composé de gravier et de cailloux dans une matrice de silt relativement mince, qui constitue un aquitard;
3. les sédiments glaciolacustres composés de silt, dont l'épaisseur varie de nulle à cinq mètres dans les forages réalisés; et
4. l'horizon de matière organique en surface, dont l'épaisseur est de moins d'un mètre dans les forages effectués en avril 2014.

À environ deux (2) kilomètres au sud-est de la propriété Akasaba, on retrouve un aquifère situé dans les sédiments fluvioglaciaires composés de sable et de gravier, connu sous le nom de l'esker du lac Sabourin. Cet aquifère est utilisé comme source courante d'alimentation en eau pour des résidences isolées au pourtour du lac Bayeul. Il est à noter qu'aucun des forages effectués en avril 2014 n'a permis d'observer une extension souterraine de cette unité sur la propriété Akasaba.

En termes d'écoulement de l'eau souterraine, la surface piézométrique est généralement conforme à la surface topographique. En effet, la plupart des forages recoupent la surface piézométrique à moins d'un mètre de profondeur. L'interpolation des niveaux d'eau mesurés dans 113 forages permet de déterminer que l'écoulement souterrain s'effectue de façon générale en direction ouest.

Selon l'indice de vulnérabilité DRASTIC, l'aquifère régional est considéré comme moyennement vulnérable avec des indices qui varient de 105 à 150 sur le site minier.



Zone d'étude

Hydrographie



Lac



Cours d'eau



Cours d'eau intermittent

Aires protégées



Réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or



Projet de refuge biologique

Projet Akasaba



Fosse



Limite des titres miniers

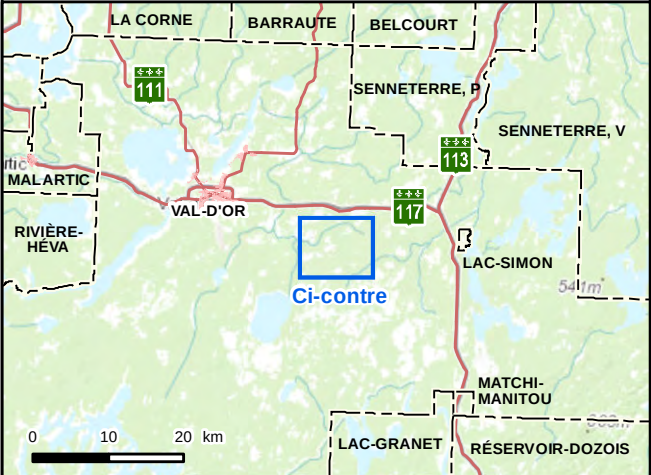


Chemin de halage

0 300 600 1 200 m

1 : 30 000

Projection : NAD83, UTM fuseau 18N



AGNICO EAGLE

ÉTUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL -
DESCRIPTION ET AVIS DE PROJET

Projet Akasaba Ouest,
Val-d'Or, Qc

Carte 6

Zone d'étude restreinte

Sources :

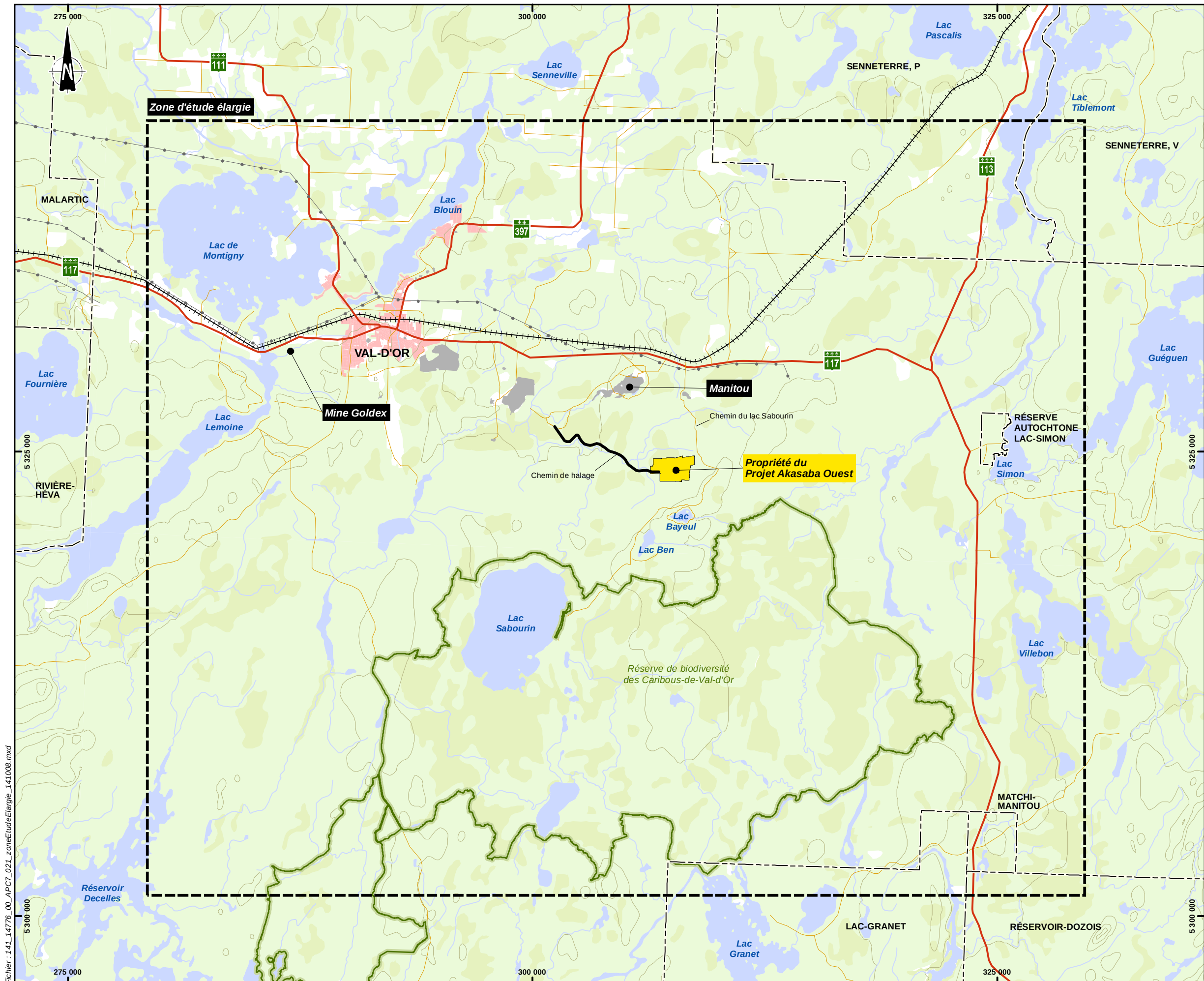
Image satellite : DigitalGlobe, Worldview-2, 2013-10-05
Carte : ESRI World topographic Map
Hydrographie : MRN BDTQ 20K, feuillet 32C04-102
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01
Réserve de biodiversité : GESTIM, MRN (2014-03-15)
Projet de refuge biologique : MRN (2014-02-11)
Projet : Agnico Eagle (2014-08-25), fichier ACAD-1202-
000-210-001_RA_OPT B1 AK_B_UTM18.dwg

Préparée par : J. Marcoux
Dessinée par : M. Lévesque
Approuvée par : J. Marcoux



08 octobre 2014

141-14776-00-100



Limite municipale

Zone d'étude

Zone minière / dépôt industriel

Transport

117

Route principale

Route secondaire

Voie ferrée

Ligne de transmission électrique

Aire protégée

Réserve de biodiversité des Caribous-de-Val-d'Or

Projet Akasaba

Titres miniers Akasaba Ouest

Chemin de halage

02

0

2

4

8

Km

1 : 200 000

Projection : NAD83, UTM fuseau 18N

0

25

50

km

ÉTUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL -
DESCRIPTION ET AVIS DE PROJET

Projet Akasaba Ouest,
Val-d'Or, Qc

AGNICO EAGLE

Carte 7

Zone d'étude élargie

Sources :
Image satellite : DigitalGlobe, Worldview-2, 2013-10-05
Carte : ESRI World topographic Map
Hydrographie : MRN BDTQ 20K, feuillet 32C04-102
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01
Réserve de biodiversité : GESTIM, MRN (2014-03-15)
Projet de refuge biologique : MRN (2014-02-11)
Projet : Agnico Eagle (2014-07-22), fichier ACAD-1202-
000-210-001_RA_OPT A1 AK_A_UTM18.dwg

Préparée par : J. Marcoux
Dessinée par : M. Lévesque
Approuvée par : J. Marcoux

08 octobre 2014

141-14776-00-100

WSP

Fichier : 141_14776_00_APC7_021_zoneEtudeElargie_141008.mxd

Les eaux souterraines échantillonnées sont généralement de type bicarbonatée-calcique, elles possèdent un pH généralement alcalin et elles affichent une concentration moyenne en solides dissous. Le milieu est réducteur et les concentrations en oxygène dissous sont représentatives de conditions anaérobiques. Par ailleurs, la qualité des eaux souterraines est affectée par quelques dépassements du critère de potabilité, notamment pour les concentrations d'arsenic.

Les dimensions de l'aire d'influence (cône de rabattement de la nappe phréatique autour de la fosse) et le débit de prélèvement correspondant seront précisés à l'aide d'un modèle numérique d'écoulement souterrain qui sera alimenté par des données de terrain acquises en 2014.

3.4 QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE

Les mesures *in situ* de la qualité de l'eau indiquent que l'eau des cours d'eau traversant la zone d'étude est très acide, avec des valeurs généralement comprises entre 3,7 et 4,2, et un maximum de 5,6. La dominance des tourbières dans le bassin versant de ces milieux aquatiques explique les faibles valeurs de pH mesurées sur le terrain.

3.5 CARACTÉRISTIQUES GÉOCHIMIQUES DE LA ROCHE

Les premières analyses préliminaires réalisées sur la roche stérile du gisement Akasaba indiquent que certaines lithologies pourraient être génératrices de conditions acides. À la suite de l'acquisition par AEM, un programme de caractérisation géochimique de la roche a été conçu en collaboration avec la firme Golder & Associés pour rencontrer les exigences du MDDELCC et pour permettre une gestion adéquate des roches stériles et du minerai qui seront extraits de la fosse Akasaba Ouest.

L'emphase sera d'abord mise sur la géologie (définition des lithologies), afin d'établir un plan d'échantillonnage qui permettra de mesurer la variabilité spatiale (tests statiques) dans un premier temps (stériles et minerai) et la variabilité temporelle (tests cinétiques) dans un deuxième temps (stériles).

Les tests statiques sont en voie d'être menés par un laboratoire accrédité sur un total de 86 échantillons ponctuels (71 de roches stériles et 15 de minerai) représentant les six lithologies qui composent le gisement. Les essais statiques consistent en l'analyse du potentiel de génération d'acide (ABA), de la lixiviation de métaux (TCLP et SPLP) et de composition en métaux (ICP).

Les résultats générés par les tests statiques permettront de calculer les volumes de minerai et de roches stériles qui devront être entreposés sur chaque type de halde, avec ou sans confinement.

Les résultats de ces tests seront analysés et intégrés dans le rapport d'évaluation des impacts du projet Akasaba Ouest.

3.6 VÉGÉTATION ET PLANTES À STATUT PARTICULIER

Les inventaires de terrain réalisés en juillet 2014 indiquent que, de manière générale, les groupements terrestres de la zone à l'étude sont principalement à dominance résineuse. Dans une proportion variable d'un secteur à l'autre, on retrouve majoritairement trois espèces de conifères, soit l'épinette noire, le pin gris et le sapin baumier.

Les milieux humides sont nombreux et composés principalement de tourbières et marécages isolés ainsi que de quelques milieux riverains. Les tourbières ombrotrophes (bogs) sont les plus vastes et les plus fréquentes dans la zone à l'étude.

Lors de la réalisation des inventaires de la végétation en juillet 2014, aucune espèce floristique à statut particulier n'a été observée.

3.7 FAUNE AQUATIQUE

Les pêches réalisées à différents endroits dans la zone d'étude ont permis de recenser la présence d'une seule espèce de cyprinidés, soit l'épinoche à cinq épines. Compte tenu de la faible qualité de l'habitat du poisson, il est peu probable que les cours d'eau susceptibles d'être affectés par le projet abritent des populations d'espèces d'intérêt comme l'omble de fontaine et le doré jaune.

3.8 MAMMIFÈRES

La zone d'étude est susceptible d'abriter une grande diversité de mammifères, dont l'ours noir, l'orignal et le cerf de Virginie, puisqu'elle est située dans une zone de transition où les espèces du sud et du nord peuvent se côtoyer.

Au sud du site minier projeté, on retrouve la petite population de caribous forestiers de Val-d'Or, sous-espèce désignée vulnérable au Québec et menacée au Canada. Cette population est isolée de l'aire de répartition continue du caribou forestier au Québec. Elle démontre une régression démographique au cours des dernières décennies, passant d'environ 50 individus dans les années 1990 à moins de 20 depuis 2012. Cette population fait notamment l'objet d'un plan spécifique de rétablissement depuis 2010 et bénéficie d'une réserve de biodiversité de 434 km² depuis 2009. Cette réserve se situe à plusieurs kilomètres au sud du site minier projeté d'Akasaba Ouest.

3.9 REPTILES ET AMPHIBIENS

Lors des inventaires de l'avifaune par station d'écoute dans la zone d'étude restreinte, cinq espèces d'anoures ont été vues ou entendues. Il s'agit du crapaud d'Amérique de la grenouille du Nord, du ouaouaron, de la rainette crucifère et de la grenouille verte.

Les inventaires de terrain ont permis de recenser pour une première fois la couleuvre à ventre rouge dans la zone d'étude; cette dernière n'ayant vraisemblablement encore jamais été observée dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

3.10 OISEAUX

Les inventaires de terrain ont permis de recenser 73 espèces d'oiseau dans la zone d'étude restreinte du projet. Parmi celles-ci, trois espèces possèdent un statut particulier, soit l'Engoulevent d'Amérique, le Moucherolle à côtés olive et le Pygargue à tête blanche.

4 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

La zone d'étude élargie est en majeure partie située sur le territoire de la Ville de Val-d'Or, le pôle régional de la MRC de la Vallée-de-l'Or, elle-même partie intégrante de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle recoupe aussi les territoires de Senneterre, paroisse et ville, dans sa partie nord-est et la réserve amérindienne algonquine de la Nation Anishnabe de Lac-Simon qui se trouve à plus de 30 km à l'est du projet (Carte 1) tandis que la communauté de Kitcisakik est un établissement amérindien situé à plus de 45 km au sud du projet, sur le bord du grand lac Victoria et en dehors de la limite établie pour la zone d'étude élargie. Le projet se situe à l'extérieur du territoire conventionné de la Nation crie.

Le territoire de la zone d'étude élargie est majoritairement constitué de terres publiques et dominé par une affectation forestière ponctuée de zones récréatives intensives et extensives. Des zones de villégiature se trouvent notamment associées aux lacs Sabourin, Ben et Bayeul, localisés les plus près du site minier Akasaba Ouest. Des informations fournies par la Ville de Val-d'Or font état de la présence de plusieurs propriétés, majoritairement des chalets, mais aussi des résidences permanentes. On trouve 22 propriétés autour du lac Bayeul, dont 7 résidences permanentes. Le lac Ben, quant à lui, compte 64 propriétés parmi lesquelles on dénombre 20 résidences permanentes. Au pourtour du lac Sabourin se trouvent des résidences saisonnières sur 49 propriétés. On recense enfin 11 résidences dans le secteur de Colombière, soit à la jonction de la route 117 et du chemin du Lac-Sabourin. D'importantes zones de villégiature se trouvent également au nord-ouest de l'agglomération de Val-d'Or, en bordure des lacs de Montigny, Blouin et Lemoine. Aucun territoire domanial n'est présent dans la zone du projet.

La zone d'étude élargie renferme par ailleurs de nombreux baux de villégiature pour des abris sommaires, témoignant ainsi d'une importante activité de chasse. Elle recoupe par ailleurs des terrains de piégeage enregistrés ainsi que des terrains de trappage² que l'on associe aux utilisateurs des communautés algonquines de Lac-Simon (3 terrains) et Kitcisakik (1 terrain).

La route provinciale 117 traverse la zone d'étude élargie d'est en ouest, puis s'oriente vers le sud dans sa partie est. D'ouest en est, cette dernière est connectée aux routes 111, 397 et 113. Également, un tronçon de chemin de fer du Canadien National longe les routes 117 et 113.

La zone d'étude restreinte ne présente que des zones à faible potentiel archéologique situées sur les berges des multiples cours d'eau la traversant.

Par ailleurs, en ce qui concerne les droits territoriaux ancestraux, le site du projet Akasaba Ouest se trouve sur un territoire qui était traditionnellement fréquenté par les communautés algonquines de Kitcisakik et de Lac-Simon, avant le début de la colonisation de l'Abitibi et la fondation de la ville de Val-d'Or. Ces deux communautés partagent un territoire traditionnel contigu et ont des liens de parenté très étroits; étant issues d'un même groupe qui s'est scindé en deux entités politiques différentes dans le premier quart du XXI^{ème} siècle.

² Référence : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 2007. *Aires de trappe, territoires d'intérêt autochtones et MRC. Régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (secteur sud-ouest)*. Carte à l'échelle de 1 : 1 750 000.

Les communautés algonquines de Lac-Simon et de Kitcisakik (grand lac Victoria) sont membres du Conseil tribal de la nation algonquine Anishinabeg (CTNAA) avec cinq autres nations. Les priorités fondamentales du CTNAA sont la protection et l'avancement des enjeux relatifs aux droits ancestraux, de fournir de l'assistance et des services aux communautés membres. De façon générale, le CTNAA considère que le peuple algonquin a occupé depuis des temps immémoriaux le bassin versant de la rivière des Outaouais, en incluant l'Abitibi et le Témiscamingue. Ainsi, les droits et titres algonquins s'étendraient aux terres des deux rives de la rivière des Outaouais.

En date d'octobre 2014, le registre des Tables de négociation sur l'autonomie gouvernementale et des revendications territoriales globales du ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) n'indiquait pas de processus en cours pour le CTNAA. Le rapport d'étape des revendications particulières d'AADNC fait cependant état de plusieurs revendications particulières déposées par la nation de Kitigan Zibi, membre du CTNAA. Il ne s'y trouve aucune mention de revendication particulière en cours pour les communautés de Kitcisakik et de Lac-Simon.

Sur le plan provincial, mentionnons qu'une entente de principe portant sur la consultation et l'accommodement entre le gouvernement du Québec et le Conseil de la Première Nation Abitibiwinini et le Conseil Anishinabe de Lac-Simon a été signée en 2012. Celle-ci vise à établir un cadre favorisant la conclusion d'une entente sur la consultation et l'accommodement en ce qui concerne les projets miniers, sur un territoire à être défini.

5 EFFETS ENVIRONNEMENTAUX APPRÉHENDÉS

Les principaux impacts appréhendés du projet Akasaba Ouest sur le milieu sont :

- une dégradation locale possible de certains paramètres de la qualité de l'atmosphère;
- l'érosion des sols et le transport sédimentaire;
- des modifications du patron d'écoulement des eaux de surface sur le site minier;
- une modification possible de la qualité de l'eau en aval du point de rejet de l'effluent minier³;
- le rabattement de la nappe phréatique en périphérie de la fosse (rayon d'influence établi préliminairement à environ 1,5 km);
- une transformation du milieu naturel par un empiètement des infrastructures minières sur environ 94 et 125 ha de territoire pour des scénarios d'exploitation à des prix de l'or de 1 200 US\$/once et 1 600 US\$/once, respectivement;
- une perte de milieux humides par empiètement;
- une perte d'habitats pour les oiseaux nicheurs et migrateurs liée à l'implantation des diverses infrastructures;
- des nuisances possibles (bruit, vibrations, poussière et circulation) pour les usagers du chemin du Lac-Sabourin et pour les villégiateurs du lac Bayeul;
- une perturbation ou un déplacement d'activités de chasse et de piégeage (membres des premières Nations et non autochtones).

Compte tenu de l'absence d'habitat du poisson et d'espèces en péril dans le secteur (uniquement quelques captures d'épinoches à cinq épines) et que les oiseaux migrateurs ne subiront aucun préjudice significatif suite à l'application de mesures d'atténuation durant les travaux, aucun impact n'est anticipé sur ces composantes du milieu biologique.

³ Comme le pH du milieu aquatique récepteur est très acide (pH ≈ 4), le rejet d'un effluent minier à un pH > 6 pourrait contribuer à réduire l'acidité du milieu et favoriser une plus grande diversité de l'écosystème aquatique.

5.1 RETOMBÉES POSITIVES ANTICIPÉES

Le projet Akasaba Ouest contribuera à maintenir et à augmenter la production de l'usine de Goldex, qui emploie actuellement 40 personnes. Avec le minerai additionnel de la mine Akasaba Ouest, le nombre d'employés sera augmenté à 42 personnes.

Par ailleurs, les travaux de construction sur le site minier d'Akasaba Ouest impliqueront environ 80 employés, alors que l'extraction minière nécessitera 105 personnes durant les quatre années que durera le minage de la fosse.

6 CONSULTATION DU PUBLIC

6.1 DÉMARCHE

L'acquisition du gisement Akasaba Ouest par AEM a été communiquée publiquement au début de l'année 2014 et le projet a été présenté aux représentants de la Ville de Val-d'Or et de la MRC de la Vallée-de-l'Or en février 2014. Une lettre a été envoyée le 31 janvier 2014 aux résidents des lacs Ben et Bayeul pour les informer de l'acquisition du gisement Akasaba Ouest et de la poursuite des travaux d'exploration déjà amorcés par le précédent propriétaire à l'automne 2013. De plus, des échanges informels au sujet du projet Akasaba Ouest ont eu lieu en avril 2014 avec la communauté autochtone de Lac-Simon.

En juin 2014, une série de rencontres ont été réalisées avec des intervenants-clés du milieu d'accueil. Ces entrevues ont servi principalement à recueillir les préoccupations ou attentes envers le projet, à identifier les enjeux à prendre en considération, de même que les éléments qui permettraient de mieux intégrer le projet dans le milieu, à demander l'avis des intervenants rencontrés sur le processus de consultation et à identifier d'autres parties éventuellement intéressées par le projet. Ces entrevues ont été faites auprès des organismes ou intervenants suivants : Association de chasse et pêche de Val-d'Or, Association des riverains du lac Sabourin, résidents du lac Ben, résidents du lac Bayeul, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, MRC de la Vallée-de-l'Or, Ville de Val-d'Or et Communauté algonquine de Lac-Simon. Notons qu'une lettre d'invitation à une rencontre a été transmise à la communauté de Kitcisakik, mais que celle-ci est demeurée sans réponse jusqu'ici. Un compte rendu de chacune des rencontres est disponible et la liste des personnes et organisations rencontrées est présentée à l'Annexe A.

Le plan de consultation et d'engagement des parties prenantes qui sera mis en place dans le contexte du développement du projet Akasaba Ouest comportera des volets d'information, de consultation et de collaboration avec le milieu.

6.2 PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS

L'ensemble des démarches décrites précédemment ont permis d'identifier les principales préoccupations suivantes : la circulation lourde et celle des travailleurs de la mine, notamment sur le chemin du Lac-Sabourin, la dévaluation des propriétés riveraines des lacs de la zone d'étude, les impacts du projet sur les activités récréotouristiques et les usagers du territoire (chasseurs), sur la cueillette de petits fruits, l'ouverture du territoire, les impacts sur la faune, les impacts sur la nappe phréatique, la qualité des eaux de surface et les milieux humides, la gestion de la fermeture du site minier ainsi que les nuisances liées à l'exploitation de la fosse (bruit, poussières, vibrations).

Tel que mentionné plus haut, jusqu'ici seuls des représentants de la Communauté de Lac-Simon ont été rencontrés lors des activités d'information-consultation menées par AEM, soit les 11 avril et 2 juillet 2014. Lors de ces rencontres, les représentants de Lac-Simon ont formulé les commentaires et préoccupations suivants :

- La communauté souhaite être tenue informée du projet. Effectivement, il est important que les membres de la communauté puissent être informés et qu'ils soient écoutés;

- On souhaite que les terrains affectés par le projet soient restaurés dès que possible;
- Les activités minières ne doivent pas contaminer les eaux de surface;
- On doit s'assurer de minimiser les impacts sur la faune, pour réduire les effets sur la chasse et la pêche;
- Le plus grand enjeu est l'opportunité d'emploi pour les gens de la communauté.

Les représentants de Lac-Simon ont ajouté que d'autres préoccupations et commentaires pourraient être exprimés par les membres de la communauté lors des rencontres publiques de consultation qui seront tenues à Lac-Simon.

Annexe A

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Partie prenante	Date	Personnes ayant été contactées
	-2014	
Riverains du lac Bayeul	03-févr	Tous les riverains habitant à l'année longue
Riverain du lac Bayeul	10-févr	Jacynthe Lafond
Riverains du lac Bayeul	03-juin	Tous les propriétaires du lac Bayeul
Saisonnier du lac Bayeul	17-juin	Jean Marc Audet
Permanent du lac Bayeul	26-juin	Jacynthe Lafond et son conjoint
Riverains du lac Ben	03-févr	Tous les riverains habitant à l'année longue
Riverains du lac Ben	03-juin	Tous les propriétaires du lac Ben
Saisonnier du lac Ben	17-juin	Gaston Richard
Permanent du lac Ben	19-juin	Ben Trépanier
Association des riverains du lac Sabourin	09-juin	Christian D'amour
Association des riverains du lac Sabourin	09-juin	Christian D'amour
Association des riverains du lac Sabourin	12-juin	L'exécutif de l'association
Association des riverains du lac Sabourin	15-juin	Tous les chalets
Association des riverains du lac Sabourin	18-juin	Trois membres de l'exécutif (J-P. Bordeleau, Magella Potter et C. D'Amour
Association des riverains du lac Sabourin	28-juil	C. D'Amour
Responsable du Caribou forestier au MRNF	14-févr	Marcel Paré
Responsables du Caribou forestier au MRNF	22-mai	Marcel Paré et Marc Deschesnes
Responsable du Caribou forestier au MRNF	19-juin	Marcel Paré
Ville de Val-d'Or	20-févr	Jocelyn Faucher, Éric Saint-Germain
Ville de Val-d'Or	17-juin	Jocelyn Hébert
Ville de Val-d'Or	25-août	Daniel Turcotte, Dany Burbridge, Eric St-Germain, Jocelyn Hébert
MRC de la Vallée-de-l'Or	20-févr	Mario Sylvain
MRC de la Vallée-de-l'Or	17-juin	Mario Sylvain
Communauté du Lac-Simon	11-avr	Salomé McKenzie, Stéphane Savard, Adrien Boucher, Ronald Brazeau Émilie Brazeau

Communauté du Lac-Simon (secteur Ressources naturelles)	11-avr	Ronald Brazeau, Geneviève Tremblay et George Wabanonik
Communauté du Lac-Simon	02-juil	Stéphane Savard
ABAT	17-juin	Henri Jacob
CREAT	11-juin	Clémentine Cornille
CREAT	19-juin	Clémentine Cornille
Association des chasseurs pêcheurs de Val-d'Or	18-juin	Jacques Cormier
Communauté de Kitcisakik	11-juin	La cheffe, tous les membres du Conseil de bande et la directrice générale
Communauté de Kitcisakik	08-août	Doris Papatie, directrice générale
Alexandria Minerals	11-mars	Mélanie Pichon et Émilie Batailler
MTQ	16-juin	Jean Iracà, Louise Gonthier, Mario Grenier